

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT 59 – NORD**

**COMMUNE DE BLARINGHEM**

**Séance du 25 novembre 2025**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLARINGHEM**

**Séance du 25 NOVEMBRE 2025 à 19 Heures 00**

### **Nombre de conseillers**

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| . En exercice : | <b>19</b> |
| . Présents :    | <b>16</b> |
| . Pouvoirs :    | <b>02</b> |
| . Votants :     | <b>18</b> |
| . Absents :     | <b>01</b> |

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUENOY, Maire**

### **Etaient présents :**

Mmes JOURDIN B., VERRIELE M., Mrs MORDACQ P-H., DEVAUX A., LOUVET B., Adjoints, Mmes DESMULIE N., MASSIET I., DERAM B., DELSART C., CORDIER C., Mrs MAERTEN G., MORDACQ P., GAYMAY H., RIGOBERT B., DEVOS S.

**Ont donné pouvoir :** Daniel DEFRANCE à Régis DUQUÉNOY, Annie DESPICHT à Sébastien DEVOS.

**Absents :** PLOCKYN F.

**Secrétaire de séance :** Bernadette JOURDIN.

### **Date de convocation :**

18 novembre 2025

## **QUESTION N° 2025-24**

### **Objet : Logement Social – Accès au Système National d'Enregistrement (SNE)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que tout usager souhaitant obtenir un logement social doit faire enregistrer sa demande sur le Système National d'Enregistrement (SNE) auprès d'un guichet enregistreur.

À la suite, ce dernier communique au demandeur une attestation comportant un numéro d'enregistrement, garantie d'une inscription effective dans le fichier des demandeurs de logement social.

Outre les bailleurs sociaux, les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent devenir service enregistreur.

Afin de simplifier les démarches des demandeurs de logement social et de faciliter la prise en charge des usagers bénéficiant d'un accompagnement spécifique, notamment par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est proposé que la Commune de Blaringhem devienne guichet enregistreur et accède au SNE.

Cet accès permettrait :

- D'obtenir des données relatives aux demandes de logements sociaux sur le territoire, permettant de mieux cerner les besoins en termes de demandes locatives et d'adapter au mieux les politiques locales autour du logement ;

- De mieux orienter ou accompagner certains demandeurs de logement par une connaissance affinée de leur situation ;
- D'aider certains usagers en leur proposant un service de proximité supplémentaire.

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.441-2-1 et R.441-2-1 ;

Vu la Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable (DALO) ;

Vu la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un l'Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée

### **DÉCIDE**

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – d'approuver de devenir service enregistreur de toute demande de logement social et de délivrer au demandeur un numéro unique départemental.

Article 2 – d'avoir accès au Système National d'Enregistrement (SNE).

Article 3 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document se référant à la présente délibération, et notamment la convention afférente au SNE.

Article 4 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à désigner les agents et/ou les élus pour accéder au SNE et pourvoir à l'enregistrement des demandes.

Article 5 – de transmettre la présente décision au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Le Maire,  
Régis DUQUÉNOY

La Secrétaire de séance,  
Bernadette JOURDIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jourdin'.